

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE**

MAIRIE DE MARVILLE
10 PLACE SAINT-BENOÎT
55600 MARVILLE

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : ☐ M. ☒ Mme

Nom : RENAUD

Prénoms : Adeline

Profession ou qualité : Trésorière

Adresse : Route de Jametz
55600 MARVILLE

Association : Amicale des sapeurs pompiers de Marville

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu : Centre de secours

Du : 06/07/2024 à 18 heure(s) 00

et Du : à .. heure(s) ..

Au : 07/07/2024 à 03 heure(s) 00

Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : Bal des pompiers

Fait à : MARVILLE

Le : 03/06/2024

Signature,

Renaud

ARRETE DU MAIRE N° 21

Le Maire de Marville

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 , L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3 , L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : Mme RENAUD Adeline

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 06/07/2024 à 18 heure(s) 00

au : 07/07/2024 à 03 heure(s) 00

du : à .. heure(s) ..

au : à .. heure(s) ..

à (5) : Centre de secours

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 03/06/2024

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit